

Faveurs obtenues.

ST. CASIMIR, 8 sept. 1897.

Monsieur le Gérant,

Une Dame, il y a cinq ans, fut prise de la carie des os à un pied. Au bout de trois mois, les médecins faisaient l'amputation du pied malade, seul moyen de conserver la jambe, disaient-ils. Au mois de septembre 1896, la même Dame sentit dans le genou (de la même jambe) une *douleur aiguë dévorante* qui la tint au lit pendant deux mois et demi, privée de sommeil. Au bout de ce temps, elle alla, sur l'avis de son Curé et de son habile médecin, à Québec, voir des spécialistes qui lui dirent, ainsi que le médecin de St. Casimir : " Le seul moyen sûr de vous guérir, est l'amputation de la jambe, au genou." Elle revint chez elle décidée de faire faire l'amputation ; mais auparavant, elle fit le pèlerinage du Cap (avec Ste Anne de la Pérade). Elle eut l'espérance donnée par le R. Père F. qu'elle guérirait sans opération, comme sa confiance en N D. du Rosaire le lui assurait aussi. Retournée chez elle, elle ne se fit donc point faire l'opération. Elle ne souffrit que *deux nuits*, après le pèlerinage. La guérison commença tranquillement, et se fit progressivement. Au bout d'un mois elle était *parfaitement guérie*.